

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2894

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2894**

commission principale : développement économique

objet : **Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

Objet

L'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Communauté urbaine.

Composition du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon

Conformément aux statuts de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, l'association est administrée par un conseil composé de 3 collèges :

- premier collège :

Le premier collège se compose des 4 membres de droit (Communauté urbaine de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône) représentés par 15 personnes physiques.

La Communauté urbaine est représentée par 11 élus désignés par son assemblée délibérante, la CCI 2 personnes, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône respectivement 1 et 2 élus ;

- deuxième collège :

15 membres ès-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Communauté urbaine de Lyon présentés par le Conseil d'administration ;

- troisième collège :

15 personnes représentants des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Ces 2 derniers collèges sont soumis à l'élection de l'Assemblée générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année, la première série étant désignée par tirage au sort.

Le Président de la Communauté urbaine de Lyon est, de droit, Président d'honneur du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple de ses membres. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

En cas de vacance par décès, radiation ou démission, l'assemblée générale se réunit afin de pourvoir au remplacement. Les membres élus, dans ce dernier cas, ne le sont que pour la durée du mandat de ceux qu'ils remplacent.

Par délibération n° 2009-1166 du 17 décembre 2009, la Communauté urbaine de Lyon est représentée au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon par :

- monsieur Jean-Michel Daclin,
- monsieur Jérôme Sturla,
- madame Nadine Gelas,
- monsieur Thomas Rudigoz,
- madame Dounia Besson,
- monsieur Bruno Gignoux,
- madame Fabienne Levy,
- monsieur Hubert Guimet,
- monsieur Marc Grivel,
- monsieur Christian Reale,
- monsieur Marc Augoyard.

Monsieur Jérôme Sturla (titulaire) a démissionné de ses fonctions de Conseiller communautaire le 1er mars 2012.

Afin de pourvoir à la vacance du poste de représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, il est proposé au Conseil de Communauté de désigner un nouveau représentant titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Guy David en tant que titulaire pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.